

luxé de décider s'il s'agissait réellement d'un vote de confiance. L'unique raison de notre séance d'aujourd'hui, c'est que Votre Honneur a permis l'inscription d'un avis de motion au *Feuilleton*.

Comme je l'ai dit précédemment, le premier ministre n'a qu'un pas de plus à faire: s'adresser au Gouverneur général. Néanmoins, le gouvernement est renversé, peu importe le temps qu'il prendra pour franchir les étapes formelles de la démission. Il est fini. Simplement pour faire comprendre que le premier ministre et son cabinet n'ont pas le choix et doivent tirer leur révérence qu'il me soit permis de citer un passage d'un autre volume, intitulé *How Are We Governed?*, du professeur John T. Saywell, de l'Université d'York, et du professeur John C. Ricker, de l'Université de Toronto. A la page 53, nous trouvons la déclaration suivante:

Ces ministres, désignés sous le nom collectif de cabinet, sont en retour responsables auprès de la Chambre des communes et ne peuvent demeurer en fonction, à titre de conseillers de la Couronne, qu'avec l'appui de l'assemblée élue.

S'ils sont défaits aux élections ou à la Chambre des communes, ils doivent démissionner.

Voici ce que nous lisons encore à la page 68:

La Chambre peut manifester son mécontentement en repoussant une mesure gouvernementale ou tout simplement en adoptant une motion de défiance à l'endroit du cabinet. Le premier ministre ne peut alors que remettre sa démission au Gouverneur général ou demander la dissolution de la Chambre.

A la lumière de cette foule d'extraits qui font autorité, je ne puis accepter que le gouvernement ait le droit, après la soirée du lundi 19 février, de proposer des travaux ou même de continuer à gouverner. L'alternative est catégorique et, légalement ou constitutionnellement, le gouvernement doit démissionner ou dissoudre le Parlement.

Au cours des derniers jours, les partisans du gouvernement ont, les uns après les autres, prétendu que l'incident survenu à la Chambre lundi soir avait été une terrible erreur, un malheureux accident, un léger échec, un acroc sans importance qui n'a réellement aucune répercussion constitutionnelle et qui ne contraint aucunement le gouvernement d'agir. Qu'est-il arrivé durant cette soirée fatidique? Quels sont les faits relatés dans le hansom? La vérité c'est que le gouvernement a été défait sur un important bill financier par les efforts conjugués de tous les partis d'opposition.

J'ai entendu le premier ministre à la télévision mardi soir. Il essayait de nous convaincre du peu d'importance, comparativement parlant, qu'avait ce vote. Je ne parlerai pas

[M. McIntosh.]

maintenant du compromis consenti par notre chef au premier ministre lors de son retour hâtif de la Jamaïque. C'est là une tout autre question sur laquelle il y aurait lieu de s'arrêter longuement. Le premier ministre a déclaré mardi que le bill avait franchi toutes les étapes jusqu'à la troisième lecture avant d'être rejeté par quelques voix au vote final. Il a soutenu, notamment, que c'était un accident cocasse qui n'aurait jamais dû arriver, mais que, devant le fait accompli, on pourrait tout arranger par le simple expédient d'un autre vote.

Je vous signale de nouveau, monsieur l'Orateur, le texte de la motion dont vous avez permis l'inscription au *Feuilleton*, contrairement à l'article 35 du Règlement. Selon le premier ministre, l'affaire était sans importance, la confiance envers le gouvernement n'était pas vraiment en jeu ou, si elle l'était, la question n'avait pas été tranchée équitablement, et après tout, pourquoi aller jusqu'à déclencher des élections sur une vètille comme un vote contre le gouvernement? Songeons combien coûteraient des élections au pays. On a parlé d'une somme allant de 13 à 30 millions de dollars. Rares sont les Canadiens aujourd'hui qui savent combien d'argent le gouvernement dépense inutilement chaque heure, argent qui pourrait être affecté à de nouvelles élections. Il nous incombe, en tant que membres de la Chambre des communes, de mettre un frein à ces dépenses inutiles.

Si le premier ministre et ses collègues apologistes sont vraiment sincères dans ce qu'ils disent, s'ils ne se complaisent pas tout simplement à manipuler cyniquement les faits pour jouir plus longtemps des fruits du pouvoir, alors ils prouvent leur ignorance de la théorie fondamentale du gouvernement parlementaire, c'est-à-dire qu'un gouvernement peut continuer à gouverner seulement aussi longtemps qu'il a la confiance du peuple qui, au départ, lui a donné le pouvoir de gouverner. Je le répète, le peuple est représenté par les députés élus à la Chambre des communes. Lorsque la majorité de ces députés votent contre le gouvernement, il semble évident que le gouvernement a perdu la confiance du peuple. L'homme ordinaire de la rue croit en ce principe. Voilà qui devrait sauter aux yeux même des nombreux ministériels qui préfèrent un autre régime de gouvernement. Mais je ne m'attarderai pas là-dessus pour l'instant.

● (3.40 p.m.)

Mise à part, pour le moment, la question de confiance dans le gouvernement, le fait brutal, inéluctable, reste que l'une des principales mesures du programme législatif du gou-